sion des crédits supplémentaires, qui en est saisie, s'en occupe avec une activité incessante, et tout fait espérer qu'elle ne tardera pas à apporter devant l'Assemblée des conclusions dignes de l'importance des intérêts engagés et de l'honneur de la France.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Le gouvernement a expédié des ordres à Rome pour faire rentrer en France la partie de notre armée expéditionnaire dont le casernement laissait à désirer, et dont la présence à Rome n'était plus nécessaire. »

On assure que M. Louis Blanc va faire paraître une brochure intitulée : *Proudhon décoiffé*. On se rappelle les querelles qui ont agité récemment les deux chefs du socialisme.

Par dépêche télégraphique, le gouvernement a reçu la nouvelle officielle de la grossesse de la Reine d'Espagne Isabelle II, annoncée par la *Gazette de Madrid*. D'après l'étiquette espagnole, cette publication officielle n'a lieu que lorsque S. M. est au troisième mois.

La Reine Isabelle a accompli sa dix-neuvième année le 10 octobre dernier.

L'affaire de la rue de Rumfort s'amoindrit de plus en plus; une partie des personnes arrêtées ont déjà été remises en liberté. Le gouvernement ne donne pas à cet incident des proportions plus grandes qu'il ne mérite.

Un récit de journal, non avoué et non démenti, ayant répandu la nouvelle que le président de la République aurait recommandé aux nouveaux préfets de travailler dès maintenant à sa réélection, (voir le dernier N° du *Journal de Constantinople*), une polémique vive et serrée s'est établie sur la question de savoir si le président pourrait constitutionnellement être réélu. De part et d'autre on fait assaut d'esprit, de subtilité; on invoque et on commente des textes; on s'échauffe beaucoup et on s'injurie un peu, comme dans toutes les controverses qui se prolongent.

Il n'y a rien de bien saillant dans le compte-rendu hebdomadaire de la Banque.

L'affluence de l'argent, qui avait éprouvé, il y a huit jours, un temps d'arrêt, a repris son mouvement d'ascension: il y a 289 millions 768,000 fr. à Paris, 126 millions 217,000 fr. dans les succursales; en tout 416 millions de richesses métalliques accumulés dans les caves de notre grand établissement de crédit, environ 3 millions d'augmentation sur la dernière semaine.

La circulation des billets a pareillement augmenté de près de 4 millions; l'ensemble de cette circulation atteint 435 millions, 19 millions de plus que la réserve métallique, 17 millions de moins que le maximum prescrit par l'arrêté du mois de mars 1848, maximum que la loi récemment présentée à l'Assemblée Législative propose d'élever de 75 à 80 millions.

Le portefeuille a subi une réduction de 4 millions.

Le compte courant du Trésor s'est accru de 5 millions, et touche à 71 millions et demi.

ANGLETERRE.

(Londres, 6 décembre.)

Tous les journaux ont paru le 3 décembre entourés d'une bande noire, par suite du décès de S. M. la reine douairière, qui avait rendu la veille le dernier soupir, après une longue et douloureuse maladie.

La mort de cette excellente princesse est profondément déplorée par toutes les classes du peuple anglais, pour lequel elle était un objet d'esprit et d'affection générale, à cause de ses éminentes vertus.

Aujourd'hui il y a eu un conseil de cabinet tenu au Foreign-Office.

Il se fait depuis quelque temps en Angleterre une certaine agitation pour obtenir le rappel du traité conclu en 1845 avec le gouvernement dans le but de régler la question du droit de visite et de réprimer la traite des noirs. L'objet qu'on se propose en obtenant l'abrogation du traité, c'est de dégager l'Angleterre de l'obligation qui pèse sur elle, comme sur la France, d'entretenir sur la côte d'Afrique une escadre de croiseurs forte de vingt-six bâtimens au moins. L'expérience a démontré que la présence de ces 52 navires, loyalement fournis par les deux puissances, montés par des officiers habiles et par de vaillans équipages n'a, en résumé, presque rien produit pour le véritable but du traité, la répression de la traite, qui se fait sur une aussi grande échelle que jamais. Les deux puissances dépensent donc inutilement des sommes considérables, et, ce qui est pis encore, l'existence d'une foule de marins qui succombent tous les ans sous le climat meurtrier de la côte d'Afrique. On conçoit que l'opinion se préoccupe de porter remède à un pareil état de choses, et que la dénonciation du traité, faite, à ce qu'il paraît, par le gouvernement français, et parfaitement régulière d'ailleurs, soit appuyée par la presse anglaise.

L'amirauté anglaise a mis en adjudication le service du transport des malles entre l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les dépêches devront être transportées tous les mois de Singapore à Sydney aussitôt l'arrivée des paquebots de la Compagnie péninsulaire et orientale qui font le service par la voie de Suez, et elles devront arriver de Sydney à Singapore de manière à pouvoir être prises par le packet de la Chine à son passage dans ce dernier port.

Les lords de l'Amirauté, en provoquant des offres pour un service par la voie de Suez, recevront cependant des propositions des Compagnies qui voudraient entreprendre le transport des malles entre l'Angleterre et l'Australie par la voie de Panama. Cette dernière route serait plus coûteuse, mais aussi elle serait plus courte, surtout lorsque l'Angleterre aura organisé un service plus direct avec Chagres.

Voici les distances comparées, pour les deux différentes routes :

De Southampton à la Nouvelle-Zélande, par Gibraltar, Malte, Alexandrie, Suez, Aden, Ceylan, Singapore, Batavia, les détroits de Torres et Sydney	14,488
De Southampton à Sydney, par Saint-Thomas, Panama, Tahiti, la nouvelle-Zélande. . .	12,700
Différence . . . . . milles	1,788

Il y aurait ainsi une quinzaine de jours de différence dans la durée du trajet en faveur de l'Occident.

AUTRICHE.

Deux commissaires de l'Empire, MM. Kubeck et et Schoenhals, ont reçu subitement du ministère l'invitation de différer jusqu'à nouvel ordre leur départ pour Francfort. On se perd en conjectures sur ce fait.

Il est probable toutefois qu'il se rattache aux nouvelles qui sont arrivées de Berlin à Vienne, relativement à une protestation formelle de la part de l'Autriche contre la convocation de la nouvelle Assemblée allemande à Erfurt. Si ces conjectures sont fondées, il est certain que la situation est extrêmement tendue, et qu'entre l'Autriche et la Prusse la question est grave. Ce que nous pouvons certifier, comme le tenant de source authentique, c'est qu'il y a trois semaines environ une Note longuement motivée a été adressée par le cabinet autrichien à celui de Prusse.

Dans cette Note, le prince de Schwartzenberg se fondait, d'une part, sur les traités de 1815; d'autre part, mais avec bien plus de force, sur la solidarité qui doit exister entre les gouvernemens allemands contre les progrès de la révolution allemande. La Note autrichienne signalait en outre les dangers auxquels s'exposait la Prusse en convoquant une nouvelle Assemblée allemande à Erfurt. Lui, prince de Schwartzenberg, ne voyait dans cette nouvelle Assemblée que la continuation de celle de Francfort, et par conséquent la permanence de la révolution allemande. L'Autriche (ainsi se termine la Note) doit protester énergiquement contre toute tentative de cette espèce; car ce serait pactiser avec l'esprit révolutionnaire; elle espère que le ministère prussien aura égard, comme il le doit, à ces différentes observations. Cette Note, qui du commencement à la fin fait entendre un langage très décidé, est probablement la même que celle dont on a parlé comme étant une *protestation formelle et officielle*.

(Gazette Nationale.)

L'opinion publique commence à s'émouvoir fortement du retard que met le ministère à convoquer la Diète de l'Empire. Plusieurs journaux très influens tiennent à cet égard un langage tel, que l'on parle déjà de nouvelles mesures répressives. La *Presse* nommément, qui a passé à l'Opposition la plus décidée, est menacée, dit-on. Il est vrai, d'un autre côté, que la *Presse* se refuse aussi à payer cautionnement avant qu'on lui ait signifié officiellement la nouvelle loi sur le timbre des journaux, qui doit être mise en vigueur le 1er janvier prochain.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

(Berlin, 5 décembre.)

L'Assemblée qui doit reviser la Constitution a été ouverte le 1er décembre, au nom de Roi, par un discours du ministre de l'intérieur, M. de Schlayer. En voici les passages les plus importans :

« Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous féliciter encore sur l'établissement définitif de la Constitution allemande, telle qu'elle puisse répondre aux vœux du peuple et aux idées d'unité allemande. Je ne pourrais pas davantage dire que la situation du pays est rassurante. L'insurrection ouverte est en ce moment dompte, il est vrai; mais nous ne pouvons nous faire la moindre illusion sur les racines profondes qu'ont poussées l'esprit irrégieux et la corruption des mœurs en ces temps de révolution et de luttes des partis, sur le peu d'autorité qui reste encore les lois, sur la confusion qui règne dans les idées du droit et de l'honneur, sur la ruine du crédit en général et la détresse du commerce, sur la triste situation surtout dans laquelle se trouve le pays, quant à ses intérêts matériels.

« Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les recettes ordinaires de l'État sont devenues de quelques millions insuffisantes pour couvrir les dépenses. Le gouvernement vous soumettra à cet égard les propositions nécessaires. Les améliorations à introduire dans notre Constitution doivent ensuite, Messieurs, fixer toute votre attention. Le gouvernement considère comme le point le plus important la question de la représentation nationale, à laquelle il croit urgent de donner une base nouvelle. »

La seconde chambre a délibéré avant-hier sur le rapport de la commission relatif à l'installation de la commission fédérale. Après un débat auquel ont pris part le comte Arnim, MM. Bescler, comte Dyhrn, Schimmels et Ulichs, et le rapporteur M. de Beckerath, la Chambre a adopté l'ordre du jour motivé suivant :

« La Chambre, dans la confiance que le gouvernement ne prendra part à la commission fédérale que dans le sens qu'il a indiqué lui-même dans ses déclarations antérieures, et qu'il n'admettra aucune interprétation de la convention du 30 septembre de nature à porter atteinte à l'État fédératif, voulant appuyer le gouvernement dans sa politique allemande, et considérant enfin que le gouvernement n'a pas fait de proposition, passe à l'ordre du jour. »

Le débat a offert beaucoup d'intérêt. Plusieurs orateurs et parmi eux M. Bescler, ont déclaré qu'il ne faudrait pas reculer au besoin devant une guerre avec l'Autriche. M. de Radovitz a assisté à la séance, mais il n'a pas pris la parole.

La première Chambre a commencé la discussion du projet de loi relatif à l'organisation communale.

Le *Moniteur prussien*, publie le règlement arrêté par le ministre pour l'exécution de l'ordonnance du 26 novembre, concernant les élections des députés pour la Chambre du Peuple. Les paragraphes 1 et 20 prescrivent aux présidens supérieurs des provinces de procéder sans délai à l'organisation des districts électoraux, et de désigner les cercles, les communes et les lieux fixés pour les élections.

La même feuille publie la loi électorale pour la Chambre du Peuple pour la Diète allemande. Le ministère déclare, dans son exposé des motifs, que l'état des rapports communaux de la Prusse exige des modifications, et prie finalement le Roi de vouloir bien sanctionner l'ordonnance et lui donner force de loi.

La *Gazette de Cologne* du 28 novembre donne des explications au sujet du démenti inséré dans le *Moniteur prussien*, relatif à la protestation de l'Autriche contre la convocation de la Diète allemande à Erfurt. Voici ce qui lui écrit son correspondant de Berlin :

« Le *Moniteur prussien* contredit la nouvelle relative à la protestation de l'Autriche contre la réunion du Parlement allemand. J'ai pris à ce sujet des informations aussi précises que possible, et voici ce qu'elles m'ont appris :

« M. Prokesch avait reçu de Vienne une communication confidentielle ou une dépêche, dont il fit part au ministre prussien des affaires étrangères. Cette communication se bornait à faire entrevoir la possibilité d'une protestation formelle si la Prusse convoquait le Parlement. Ce que MM. de Prokesch et de Schleinitz ont pu dire ensuite verbalement, eux seuls le savent. Mais je crois savoir pourtant que l'envoyé autrichien a présenté comme possible une solution de la question par le glaive, si la Prusse tenait pas compte de la protestation formelle dont il annonçait la venue.

« Peut-être n'a-t-on voulu qu'intimider par cette menace. Quoi qu'il en soit, une dépêche a été adressée à M. de Bernstorff, envoyé prussien à Vienne. C'est une dépêche et non une Note. Dans cette dépêche, qui a été certes communiquée au prince de Schwartzenberg, le cabinet prussien développe ses vues également sous une forme confidentielle, et insiste pour la première fois sur ce point, que l'Autriche elle-même a violé, par sa Constitution du 4 décembre, les dispositions formelles de l'acte constitutif de la Confédération germanique. Elle ajoute que la Prusse persévérera, dans tous les cas, dans la voie où elle est entrée, et dit enfin qu'elle est d'ailleurs dans une position qui lui permet d'attendre avec calme toutes les éventualités qui pourront se produire. »

La *Gazette de Cologne* du 2 décembre, deuxième édition, donne la dépêche télégraphique suivante, qui lui est adressée de Berlin, le 1er décembre au soir :

« Le *Moniteur*, qui paraît à l'instant, annonce que la principauté de Waldeck vient de ratifier le traité d'alliance fédérale de Berlin du 26 mai; qu'en conséquence tous les gouvernemens adhérens ont envoyé leur ratification. Ces adhérens sont au nombre de vingt-sept. Le territoire de l'État confédéré comprend 7,480 milles carrés, avec 20 millions 250,000 habitans.

HANOVRE.

Dans sa dernière séance, la deuxième Chambre a émis un vote significatif et très important pour le pays. Le vice-président Ellissen avait proposé d'inviter le gouvernement à affermer publiquement désormais les domaines seigneuriaux et les biens des couvens, à protéger surtout les intérêts des communes rurales, et à introduire aussi, selon les circonstances, le morcellement partiel des domaines et des biens des couvens. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, moins les trois voix du ministère et celle d'un de ses partisans. Les conclusions de la proposition sont remarquables : La Chambre exhorte le gouvernement à ne pas tolérer plus longtemps d'injustes privilèges chez les classes supérieures au détriment de la population plus pauvre des campagnes.

WURTEMBERG.

(Stuttgart, 5 décembre.)

Dans la séance de l'Assemblée de révision de la Constitution, M. Maurice Mohl a fait la proposition d'inviter le gouvernement à accorder une amnistie générale pour tous les délits politiques et pour les délits de presse poursuivis d'office.

M. Trotter propose l'impression.

M. Romer (chef du cabinet précédent) : J'appuie la motion d'autant plus volontiers que l'orateur a dit que le précédent ministère, en dispersant l'Assemblée Nationale, aurait commis un acte qui mériterait la réclusion. Il s'est exprimé à ce sujet avec passion.

M. le président : M. Mohl s'est borné à citer un fait. Vous ne devez pas vous exprimer ainsi.

M. Romer : Je considérais l'affaire de l'Assemblée Nationale comme jugée et terminée. Pourquoi M. Mohl la remet-il sur le tapis, surtout d'un ton qui dénote l'irritation?

M. le président : Je répète que vous avez eu tort; d'ailleurs l'affaire est terminée et je n'accorderai plus la parole à aucun orateur.

L'impression est ordonnée.

M. Swerker : Moi et mes amis nous prenons pour nous le rappel à l'ordre de M. le président.

Après quelques paroles échangées entre le même ton entre les partis opposés qui siégent dans la chambre, la séance est levée.

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles :

« Une double croisade s'organise en ce moment contre le ministère. D'un côté on va le combattre sur le terrain du libre échange, et de l'autre sur celui des réductions à opérer dans les dépenses de l'armée.

« Il existe en Belgique un parti qui ne voit de salut pour l'agriculture que dans l'adoption des droits de douane assez élevés sur les céréales étrangères. Le ministère, au contraire, demande le maintien de la loi votée l'année dernière et qui réduit à 50 c. par hectolitre le droit d'entrée sur les grains étrangers. Ce projet de loi a déjà été examiné dans les sections, et il a reçu un accueil peu favorable; il est donc possible que la proposition du gouvernement soit écartée, et que le droit soit porté à 1 fr. Le ministère combattra de toutes ses forces pour s'opposer à ce droit, sans qu'il veuille en faire une question de cabinet.

« La lutte sur le terrain des économies sera plus sérieuse. Le budget de la guerre pour 1850 vient d'être présenté, et il n'offre sur celui de 1849 que des réductions insignifiantes, qui représentent à peine les économies qu'a permis d'opérer le bas prix des céréales et des fourrages. C'est par une réduction considérable de l'effectif qu'on voudrait arriver à la diminution des dépenses.

« Le ministre de la guerre s'opposera à toute réduction de l'effectif, car il soutient qu'il ne peut assumer la responsabilité de parer à toutes les éventualités avec un effectif moindre de celui qui existe aujourd'hui, et qui n'est en réalité que de trente et quelques mille hommes, grâce aux nombreuses vacances et aux congés indéfinis qui ont été délivrés. Si, malgré ses efforts, le système contraire l'emporte, il n'hésitera pas à remettre son portefeuille entre les mains du Roi, et ce ne sera pas là un mince embarras pour le cabinet, qui ne saurait où trouver un ministre assez complaisant pour se charger de diriger le département de la guerre avec des crédits insuffisans.

« Le ministre des affaires étrangères a présenté à la Chambre le projet de la loi ayant pour but de sanctionner la convention de la navigation conclue avec la France. Bien que cette convention s'accorde pas à la Belgique des avantages spéciaux, elle n'en sera pas moins adoptée avec empressement. On la considère comme un premier jalon posé pour parvenir à des arrangemens commerciaux reposant sur des bases plus larges. Un abaissement de tarifs dans les deux pays ne pourrait être qu'avantageux aussi bien pour la France lors que les concessions doivent être réciproques.

« Il est encore une autre question sur laquelle le gouvernement aura à soutenir des luttes fort vives : c'est celle de l'enseignement. Notre Constitution a proclamé la liberté de l'enseignement; mais pendant l'existence des ministères précédens cette liberté n'était en quelque sorte qu'un vain mot, et, d'empiètemens en empiètemens, l'épiscopat arrivait à s'emparer successivement de tous les établissemens d'instruction moyenne et primaire, et à exercer une domination presque exclusive. En arrivant au pouvoir, le ministère actuel a voulu mettre un terme à ces empiètemens, et a fait exécuter franchement et loyalement la Constitution; *lode iræ*. Le parti catholique ne peut lui pardonner cette rébellion contre l'épiscopat, et cherchera par tous les moyens possibles à la lui faire expier. »

ESPAGNE.

(Madrid, 2 décembre.)

La nouvelle qui circule depuis quelque temps à Madrid sur la grossesse de la Reine est officiellement confirmée. Les ministres se sont rendus hier au palais pour féliciter LL. MM. à cette occasion.

M. Evariste San-Miguel, ancien président du conseil, a succombé dans la nuit du 26 au 27 à une attaque d'apoplexie foudroyante. Il était actuellement président du conseil d'État.

On lit dans un journal de Barcelone :

« Nous savons de source certaine que le gouvernement a pris des dispositions pour que toutes les troupes composant l'armée expéditionnaire d'Italie soient rentrées en Espagne pour le 1er janvier. Si les navires de la marine royale ne suffisent pas pour en effectuer le transport, on affrétera des navires marchands. Des ordres en outre ont été donnés pour transporter les malades qui sont à la tour de la Vice-Reine dans l'ancien hôpital militaire de la Jonquière. Cet hôpital recevra également les malades qui arriveront d'Italie. »

DANEMARK.

(Copenhague, le 28 novembre.)

Il y a un mois, l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse ont invité le Roi de Danemark, en sa qualité de duc de Holstein et Lauenbourg, à accéder au traité du 30 septembre dernier, stipulant la création d'une commission fédérale pour l'Allemagne, et dont la durée est fixée jusqu'au 1er mai 1850.

Le Roi Frédéric VII ayant accédé au traité en question, S. M. vient de confier à M. le chambellan Bernard de Bulow la mission de représenter les duchés de Holstein et Lauenbourg à la commission fédérale.

M. de Bulow est parti hier de Copenhague pour Hambourg, d'où il se rendra immédiatement à son poste, à Francfort-sur-le-Mein.

ITALIE.

ÉTATS-ROMAINS.

On écrit de Rome, le 30 novembre :

« On est toujours ici dans la même incertitude sur l'époque de la rentrée du Pape. Toutefois les cardinaux et les prélats reviennent un à un. Le Pontife se dispose-t-il à les suivre prochainement? Rien, je le répète, ne rassure complètement les esprits à cet égard. Deux faits pourtant vont éclaircir la situation: c'est le rappel de l'armée espagnole et le voyage du général Baraguay-d'Hilliers à Portici.

« Quoi qu'il en soit, il est impossible de se le dissimuler, l'occupation de Rome par les Français agrée peu à la cour pontificale. Si, d'un côté, elle comprend la nécessité d'une garnison étrangère dans sa capitale, de l'autre, elle désirerait toute autre force qu'une force française. Ses vœux, ses affections appelleraient les Autrichiens. Ne le pouvant ou ne l'osant, par prévoyance du profond mécontentement que cette mesure soulèverait, elle s'était flattée d'avoir les Espagnols, ou seuls, ou à tout le moins en communauté avec nous. La décision du cabinet de Madrid coupe court à ces espérances. L'ordre d'embarquement est donné pour le 4 décembre. Déjà les corps détachés d'un la Sabine s'acheminent vers Terracine et Porto-d'Anzo. Bientôt il ne restera dans les États pontificaux que les Autrichiens et les Français, les premiers au delà de l'Apennin, les seconds en deçà, et comme il est probable que les deux corps d'armée ne changeront pas de position et n'évacueront pas de sitôt le territoire, la cour de Portici se trouve dans la nécessité d'opter entre ces deux solutions: ou le Pape ne rentrera pas dans Rome maintenant ou il y rentrera avec et par le concours de la France.

« Les conseillers du Pape peuvent bien vouloir jusqu'à un certain point, dans l'intérêt de leurs convenances personnelles, le maintien du *statu quo* de ces derniers mois; mais le vouloir jusqu'à compromettre l'avenir de la papauté temporelle ne saurait être dans leur pensée. Désormais, je n'en doute point, ils vont se prononcer pour le retour immédiat.

« Le général Baraguay-d'Hilliers est donc parti le 27 pour Portici. Son prédécesseur, le général Rostolan, et M. de Corcelles l'y avaient précédé de huit jours, et peut-être ce dernier s'y trouvera-t-il encore à l'arrivée du nouveau chef de l'expédition. Cette rencontre serait chose fort heureuse. Le général a dit hautement, avant de monter en voiture, qu'il avait plein pouvoir pour aplanir les difficultés qui restaient encore et faire cesser les hésitations de S. S. De plus, on le dit porteur d'une lettre autographe du président de la République. Il y a donc lieu d'espérer que le général réussira à nous ramener Pie IX, surtout si M. de Corcelles, très estimé de S. S., parle comme lui et avec lui.

« Je crois avoir d'autant plus de confiance au succès du général Baraguay-d'Hilliers à Portici, que depuis son arrivée ici il a parfaitement réussi; même les cardinaux de la commission se louent beaucoup de sa personne et de ses manières polies. »

Une autre lettre datée de Rome, le 4 décembre, contient ce qui suit :

« On attend chaque jour le retour du général Baraguay-d'Hilliers qui, comme vous le savez, est allé présenter ses hommages au St-Père. La population romaine est dans la plus grande impatience de revoir le pontife dont l'absence est une véritable calamité pour la capitale.

« On avait répandu ici le bruit que la mission de général en chef et de ministre plénipotentiaire donnée au général Baraguay-d'Hilliers avait été peu agréable à la cour de Portici, mais l'accueil fait au général prouve qu'il n'en est rien.

« M. l'amiral Baudin est arrivé, dit-on, ce matin à Rome, venant d'Ischia.

« On compte déjà une douzaine de cardinaux